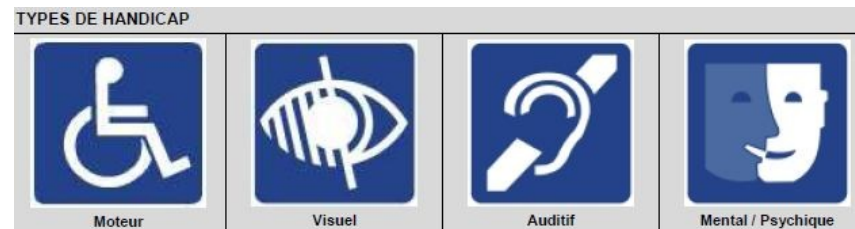


Histoire du HANDICAP

Yves LAPIE - CNAHES - 22/09/2021



De l'enfermement à l'inclusion pour tous

Du « droit de vivre » au « vivre-ensemble »

De l'incapable inadapté à « l'autrement » capable



2020 :

Liberté de choix, liberté de décision
pour les personnes en situation de handicap.

En FRANCE, le Handicap au travers des siècles



Le temps de l'enfermement



En FRANCE, le Handicap au travers des siècles



- À l'antiquité, les personnes handicapées, et particulièrement les enfants, étaient totalement exclus de la société.
- Considérés comme impurs ou victimes d'une malédiction divine, certains étaient tués dès la naissance, ou utilisés par des mendiants qui accentuaient le handicap pour mieux attirer la compassion.
- **Au Moyen-âge : L'« Hôtel-Dieu » et autres hospices sont mis en place pour accueillir les infirmes, les pauvres et les miséreux de la société.**

Le handicap et la situation de cette catégorie de la population suscite la peur, c'est pourquoi la société répond au besoin de s'occuper de la différence par l'enfermement.

En FRANCE, le Handicap au travers des siècles



Le XVIII ème siècle, ou le siècle des Lumières, prône la raison, la science et le respect de l'humanité.

- **À partir du XIX ème siècle**, les lois évoluent disposant pour les infirmes une place dans la société, et en particulier dans le monde du travail et de la scolarité (**loi de 1898 sur la responsabilité de la collectivité, et les lois Ferry**).

Dans les années qui vont suivre, plusieurs lois seront également votées dont la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables en 1905.

- **Progressivement les hospices** disparaissent au profit des établissements plus spécialisés
- **Les congrégations religieuses** s'adaptent tout en restant majoritaires dans la plupart des régions pour l'accueil des publics en difficultés.

En FRANCE, RENNES : le C.N.P.I. du C.H.G.R.



La nomenclature de 1946

Des mots pour dire et nommer



- **l'idiot profond** : réduit à une vie végétative pure, incapable de parler et dont le langage se limite à quelques sons inarticulés ;
- **l'idiot simple** : susceptible de prononcer quelques mots ou quelques phrases courtes ;
- **l'imbécile** : qui peut parler mais qui ne peut pas apprendre à lire et à écrire ;
- **le débile intellectuel** : qui est « utilisable » tout au moins partiellement au point de vue social et qui est éduicable grâce à des méthodes pédagogiques spéciales ;
- **le sujet peu doué** : qui atteint presque le niveau intellectuel de l'individu normal et qui n'exige pas d'éducation particulière.

Les deux premières catégories : l'idiot profond et l'idiot simple, puis, plus tard, les terminologies d'« arriération profonde » et d'« oligophrénie profonde », renvoient à ce que nous nommons aujourd'hui « les polyhandicapés » et/ou « les handicaps graves à expression multiple ».



Années 1960 et 1970, l'utilisation des tests
Des outils nouveaux pour « nommer » ou « catégoriser »



En 1965, à l'occasion du Ve Plan,
les différentes typologies des déficits intellectuelles sont unifiées

- QI de 0 à 30 : arriération profonde
- QI de 31 à 50 : déficience profonde
- QI de 51 à 65 : déficience moyenne
- QI de 66 à 75 : déficience légère



Une évolution de la législation française 1920/1975



La législation des années 1920 et de 1957 prévoit des dispositions pour **les infirmes de guerre** et c'est dans ce cadre que les personnes handicapées (ou inadaptées) tentent de trouver des réponses à leurs besoins.

→

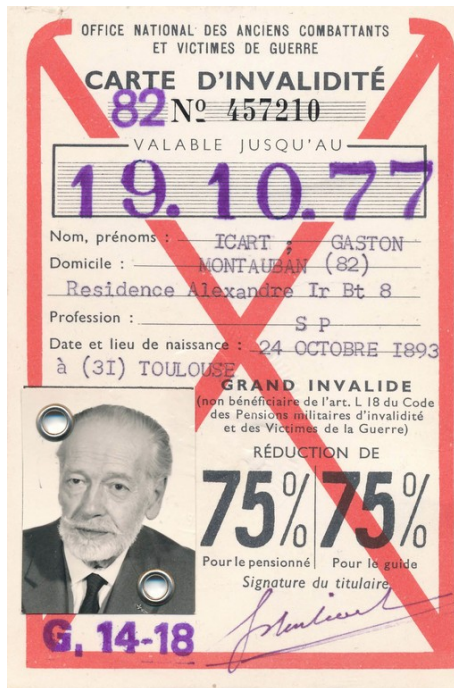
- **Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle que le terme de handicapé s'impose pour désigner des personnes atteintes dans leurs capacités.**
- **1945 : création de la sécurité sociale** : en 1946 la loi vient autoriser le financement de la prise en charge des enfants «handicapés » par la sécurité sociale.
- **1948 : fixation des conditions d'agrément des établissements**
- **1975 : La loi n°75-534 du 30 juin** : Cette **loi d'orientation en faveur des personnes handicapées** est celle qui a fixé pendant 30 ans le cadre législatif français. Cette loi a modifié la prise en charge des personnes handicapées.
 - Le regard change : on ne parle plus d'enfants inadaptés et d'assistance mais d'enfants handicapés et de solidarité. La loi définit des droits aux personnes handicapées, et elle instaure le principe de solidarité nationale comme étant obligatoire. Pour statuer sur les droits : sont mises en place des Commissions Départementales d'Eductions Spéciales (**CDES**) pour les enfants et les Commissions Techniques d'Orientations et de Reclassements Professionnels, pour les adultes (**COTOREP**)
- **1975 : loi n°75-535 relative aux institutions sociales et médico sociales.** Publiée en même temps que la loi 75-534, elle définissait le fonctionnement des institutions sociales et médico-sociales en direction des personnes handicapées mais aussi des personnes âgées, personnes en situation d'exclusion etc

1918/1975 : de l'infirm(e) (de guerre ou civil) au Handicap



A partir de 1975, progressivement, les textes adaptent la législation.

Le ministère des anciens combattants n'intervient plus dans les procédures de reconnaissance ou d'adaptation du handicap ou de l'inapte « civil »



AU XXI siècle, : 30 ans après les lois de 1975 ! !



Une loi du 2 janvier 2002 était venue rénover et compléter la loi de 1975 sur les institutions.

Cette nouvelle loi permet d'insister sur **les droits des personnes accueillies** (chartes, projet de vie...).

Elle améliore le dispositif de **gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux** : diversification des missions, coordination des différents acteurs...

- 2005 - LOI DU 11 FEVRIER, de grandes avancées, enfin !!!

Une loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des « personnes en situation de handicap »

Cette loi apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes.



Les différentes familles de handicap :

le Handicap visuel : Les pionniers :



Valentin Haüy (1745-1822) - Il fut l'un des premiers à s'intéresser à **l'inclusion sociale et culturelle des aveugles**, il est le fondateur de l'actuel *Institut National des Jeunes Aveugles* (INJA).

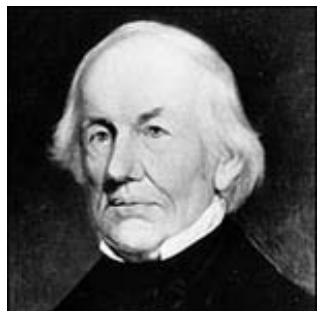
- *Homme de lettres pratiquant outre le latin, le grec et l'hébreu, une dizaine de langues vivantes, il fut professeur du Bureau Académique d'Ecriture et interprète du roi pour les langues espagnole, italienne et portugaise. Choqué par un spectacle donné par de jeunes aveugles à la Foire de Saint Ovide, où ces derniers sont largement moqués, il décide de se mobiliser en faveur des personnes aveugles ou lvoyantes.*



Louis Braille (1809-1852) - Il est **l'inventeur du braille**, ce système d'écriture tactile à points saillants à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes.

- *Après son admission au sein de l'école fondée par Valentin Haüy, qui s'appelait à l'époque Institution Royale des Jeunes Aveugles. Louis Braille était un élève brillant.*

Les différentes familles de handicap : le handicap auditif : Les Pionniers :



- **1789 : l'Abbé de l'Épée conscient de l'impossibilité des sourds de communiquer entre eux, va avoir l'idée de créer l'Institut National des Jeunes Sourds** Il participe à la Création de la première école pour enfants sourds, baptisée l'Institution Nationale des Sourds-Muets

- **1791 : L'assemblée nationale promulgue une loi permettant aux sourds de bénéficier des Droits de l'Homme**



- **1816 : Laurent Clerc professeur à l'institut accompagne aux États-Unis Gallaudet (américain) pour créer avec lui la première école pour enfants sourds aux États-Unis. La LSF (langue des signes français) dans l'ASL (American sign language).**

Les différentes familles de handicap :

le handicap physique ou moteur :

des associations de personnes handicapées pionnières



1939 - 1960 :



- **En 1939**, un premier foyer APF France handicap pour « grands invalides sans famille » ouvre ses portes.
Plus tard, c'est un centre de rééducation fonctionnelle qui voit le jour, puis un centre d'apprentissage, un atelier protégé, des classes aménagées et spécialisées et des résidences pour les personnes en situation de handicap.
- **En 1945**, l'association compte une dizaine de délégations regroupant : 2 500 adhérents.
L'association s'engage pour faire évoluer la législation et contribue à l'obtention de premières avancées significatives comme la prise en charge du fauteuil roulant.
- **Dans les années 60** : Des parents militants revendiquent la création de structures pour les enfants *POLY-HANDICAPES* ou *MULTI-HANDICAPES*(*HANDAS*)

Des pionniers pour la famille du handicap mental

Après la libération, de nombreux parents se mobilisent et fédèrent d'autres familles.



1945 C'est ainsi qu'en **1945**, le premier jardin spécialisé pour enfants avec une déficience intellectuelle voit le jour, et devient le premier Institut médico-pédagogique (IMP) en France.

- **En mars 1948**, Maître Perret-Gayet, lui-même papa d'un enfant handicapé, conscient de l'urgence à rassembler les parents et à les sortir de leur isolement, prend l'initiative de créer une véritable association, capable de générer un mouvement à la dimension des problèmes auxquelles les familles sont confrontées. **L'Association lyonnaise des parents d'enfants retardés et inadaptés, l'ALPERI**, est née.
- *Ce jour-là, Maître Perret-Gayet n' imagine pas qu'il vient de poser la première pierre d'un fantastique édifice associatif qui va se constituer dans toute la France et qui va mener un combat majeur pour la dignité et l'inclusion des personnes avec une déficience intellectuelle.*

Les différentes familles de handicap :

le handicap psychique



**Une association familiale pionnière : l'UNAFAM.
Ce sont d'autres associations de familles affiliées à l'UNAFAM
qui vont créer et gérer des structures médico-sociales adaptées**

- La notion de handicap psychique défendue par l'Unafam, a été retenue dans la loi du 11 février 2005, dite loi sur le handicap.
- Elle permet aux personnes malades, et à leur entourage, de sortir d'une longue période où la maladie et le handicap n'étaient pas reconnus.

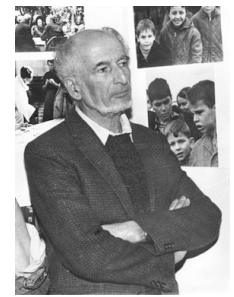
Des établissements et services médico-sociaux vont pouvoir se développer et accompagner, socialement, les personnes à la sortie des services de soins.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES



Des pionniers en région Midi/Pyrénées L'invention de l'enfance inadaptée ?



L'Abbé Jean PLAQUEVENT

- **Un livre pour comprendre :** dans le cadre d'une recherche collective, cet ouvrage montre comment le secteur de l'enfance inadaptée s'est structuré aux confins de l'assistance, de l'éducation, de la justice et de la médecine.
- Fondé en 1942 par l'abbé Jean Plaquevent, puis. André Chaurand, médecin-psychiatre issu du cadre hospitalier, l'institution de Toulouse Saint-Simon est, en 1950, une figure originale dans le paysage rééducatif français.
- Constitué, dès le départ, de deux institutions-phares qui composeront, dans chaque région, au cours des années suivantes, l'équipement basique de ce secteur - un centre d'observation et une école d'éducateurs, la plus ancienne_ toujours en activité -, cet établissement opère en pionnier changement significatif : **l'univers des " bonnes oeuvres " s'efface au profit d'un certain professionnalisme et d'une perspective, largement ouverte sur le monde extérieur.**
- En témoignent, exemple, le rapprochement avec l'Education nationale, l'appel - élargi aux sciences de l'homme et de la société dans une démarche de transdisciplinarité ou encore l'émergence d'un nouveau modèle de formation pour les éducateurs, l'alternance au quotidien.
- **Largement illustrée de témoignages, de documents d'archives, cette étude monographique nous mène au coeur de la vie collective des enfants en difficulté et des adultes qui les accompagnent.**

Pour le handicap mental, à partir de 1948, c'est une dynamique issue des familles qui va se développer dans toute la France



Dès sa création, l'Association lyonnaise place « l'Action familiale » au coeur de ses missions, en proposant aux parents des permanences le samedi après-midi. On y vient pour rencontrer d'autres parents, pour écouter, pour aider, pour trouver des solutions...

- Refusant la fatalité, dans plusieurs régions, des parents, parfois aidés par des notables ou des politiques, se sont regroupés, ont inventé, se sont battus pour que leurs enfants puissent être reconnus et qu'on leur propose des solutions d'accueil adaptées à leurs besoins.
- Sur le coin d'une table, avec leurs deniers personnels, en imaginant l'inimaginable ils ont été à l'origine de la création des concepts et des solutions concrètes d'accompagnement qui existent aujourd'hui.
 - **C'est ainsi que sont nés les premiers établissements médico-sociaux (garderies, I.M.E. Foyers et C.A.T.) et que, progressivement, la collectivité nationale a ouvert les yeux sur ces citoyens cachés et considérés comme irrécupérables.**

Les pionniers en BRETAGNE



- **Dans le 35 : en 1961**, sous l'impulsion de parents ayant un enfant porteur d'un handicap mental et se trouvant confrontés à une situation à laquelle la collectivité ne donne pas de réponse, l'Association " Les Papillons Blancs » - *Association Familiale de défense et de protection de l'enfance déficiente - groupement d'Ille et Vilaine* " se constitue ;
- **Dans le 44 : en 1952**, une poignée de parents éprouvés par le handicap de leurs enfants se regroupent et adhèrent à l'Association Lyonnaises des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, c'est en 1957 qu'est créée l'ASAPEI.
En 1960, l'association prend un caractère départemental et devient Adapei. Elle est affiliée à l'UNAPEI.
- **Dans le 56 : en 1960** : L'association « Adapei du Morbihan – Les Papillons Blancs », a été déclarée le 10 mars 1961 au Journal Officiel. L'association s'est intéressée, progressivement à tous les besoins des personnes handicapées mentales, à commencer par les besoins des enfants à partir de 1963. Au niveau de l'histoire du handicap, la région d'AURAY et ses communautés religieuses est considérée comme un territoire de pionniers ; « l'AMISEP » en est l'incarnation.
- **Pour le 29 : dans les années 60**, les initiatives sont venues d'un parent avocat. Par la suite, l'association a souhaité séparer l'action familiale de la gestion de structures. D'autres associations ont développées des réponses comme les « Genets d'Or à Morlaix », « Fondation Massé Trévidy » etc
- **Dans le 22 : A partir de 1961**, L'ADAPEI 22 développe des réponses sur l'ensemble du département pour les enfants et, ensuite les adultes (I.M.P, CAT, Foyer). En 2015 elle fusionne avec une autre association créée à la même époque : « Les Nouelles »



Histoire du premier I.M.E. en Ille et Vilaine

L'I.M.E. de Beaulieu à St MALO et Colette TRUBLET



Il neige. Premier hiver à Beaulieu. Erwan, Catherine et Annaïg, mes enfants, posent devant l'établissement.



L'équipe de Beaulieu m'entoure avant mon départ.

- **En 1963** - A l'initiative de parents de la région malouine adhérents à l'ADAPEI d'Ille et Vilaine, Colette TRUBLET (Guérin), éducatrice spécialisée est recrutée pour développer le premier établissement. Par la suite, elle accompagnera le développement d'un autre I.M.E. sur Rennes et à Dol de Bretagne.
- *EN 1961, après sa formation à Epinay, elle travaillait à l'I.M.E. « Les Rochers » à Chateaubourg. Cet établissement avait été créé par Marie Blanche DAVID, une pionnière de notre secteur pour de nombreux professionnels. Madame DAVID aura été une sorte de conseillère technique auprès de l'association des Papillons Blancs à leurs débuts.*



A l'occasion de l'inauguration officielle de l'Institut médico-pédagogique de Beauchesne

M. VERNON, président national, a proclamé « le droit de vivre des enfants inadaptés et les devoirs des collectivités et de la population à leur égard »



Au centre du groupe, M. Marchal, président de l'I.M.P. de Beauchesne, et M. Paul Vernon

Le 12 octobre dernier, dans les locaux et dépendances du Centre aéré des Trois-Villes, au château de Beauchesne, s'ouvrait un institut médico-pédagogique en faveur des enfants inadaptés de la région malouine et dinardaise.

Cette création était un véritable acte de foi de la part des promoteurs, dont les efforts n'ont pas tardé à trouver un large appui moral et matériel justement mérité.

Un bilan de ces efforts a été dressé dimanche dernier.

L'accueil des personnalités

C'est à l'entrée du parc du château de Beauchesne que MM. Vernon, président national, Fontaine, président départemental, Marchal, président du conseil d'administration de l'I.M.P. de Beauchesne, ses collaborateurs et Mme Guérin,

Le matin, à Paramé, dans les nouveaux locaux du Syndicat d'Initiative, boulevard de Rochebonne, s'est tenue une réunion du Conseil consultatif régional de l'Union nationale des associations de Parents d'enfants inadaptés (U.N.A.P.E.I.), formé des responsables des associations des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

L'après-midi, à Beauchesne, a eu lieu l'inauguration officielle de l'I.M.P., marquée par une réception et une visite des locaux.

gée; le bénéfice de la Sécurité sociale pour les inadaptés dépassant la vingtième année et pouvant accéder au travail.

D'autre part, l'œuvre réalisée dans les Jardins d'enfants et l'I. M. P. doit se poursuivre par la création d'instituts médico-professionnels et cette formule est réalisable.

Dans cette œuvre commune, ne faut pas oublier les ruraux. se persuader que tant que tout n'a pas été fait, il n'y a rien de fait.

M. Callame

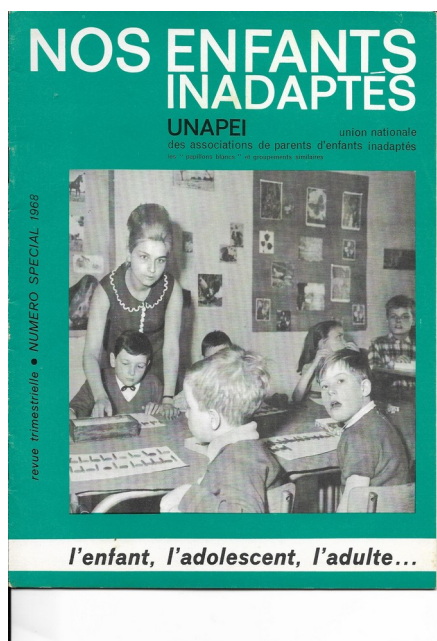
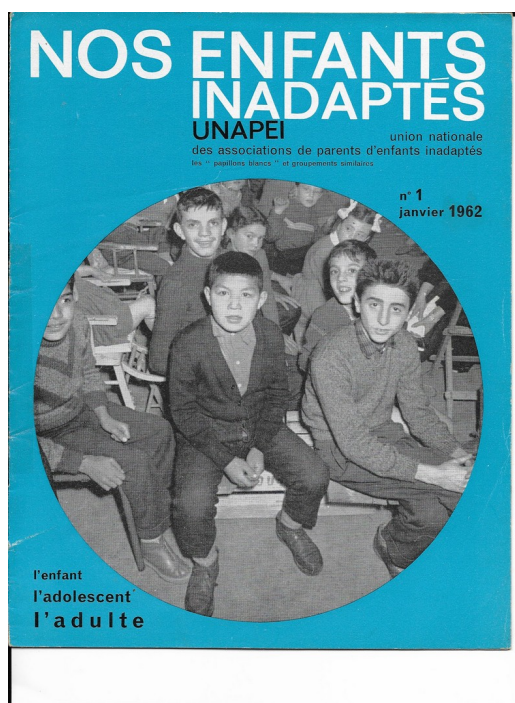
Paramé a vu naître cette action sociale, établie sur le territoire servannais, et le maire de Saint-Malo est heureux d'apporter sa conclusion. Il tient tout d'abord à réparer une omission. Dans son allocution, M. Marchal s'est oublié...

Récemment, au cours d'une longue conversation, M. Callame a

LA SOLLICITUDE
DES POUVOIRS PUBLICS

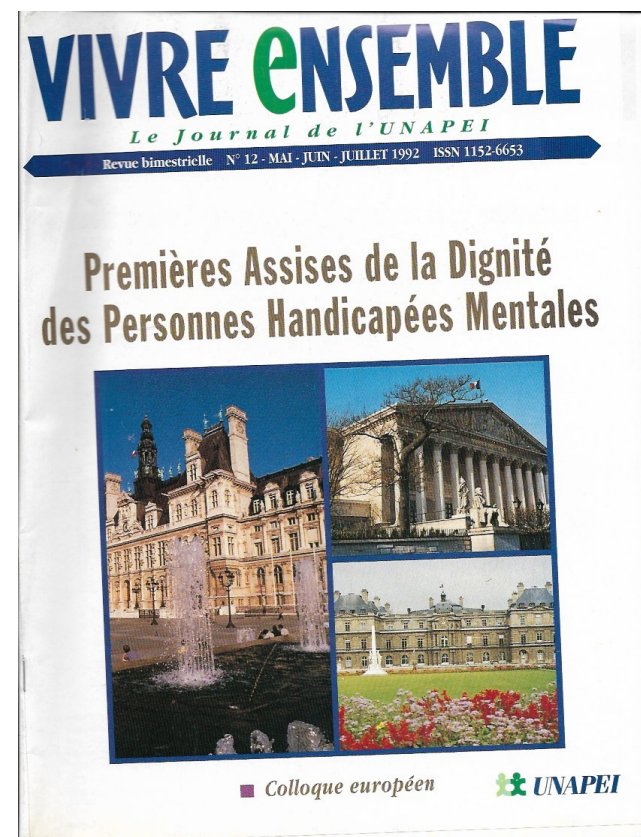
De l'inadaptation au HANDICAP

- Les premières revues de l'UNAPEI : Janvier 1962, 1968, 1972



De l'inadaptation au HANDICAP

- Du droit de vivre ... vers le vivre ensemble et la dignité des P.H.



En 2021, de nouveaux handicaps des nouvelles réponses ???



Les classifications internationales évoluent et font apparaître de nouvelles catégories :

- **Le trouble du spectre de l'autisme (TSA)**, est une condition neurodéveloppementale dont les caractéristiques peuvent changer au cours du développement de la personne aussi bien en nature qu'en intensité, et ce même à l'âge adulte. Les difficultés qui y sont reliées envahissent de nombreux domaines du fonctionnement de la personne :
- **Troubles spécifique de l'apprentissage** : La dysgraphie, la dyspraxie, dyslexie et la dysorthographe.
- **Troubles du langage et de la communication** : Autisme, autisme sévère, syndrome d'ASPERGER...
- **Maladies invalidantes**, troubles alimentaires...

En 2017, un décret fixe le dispositif ITEP

Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques



- **Publics concernés :** enfants, adolescents et jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées,
 - présentent des **difficultés psychologiques** dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès, aux apprentissages.
 - Comme les déficients intellectuels, les réponses se déploient avec des S.E.S.A.D. des établissements en semi-internat et/ou internat.
-
- **REMARQUES :** *Progressivement, ce qui étaient considérés comme des **ORPHELINATS** aux siècles derniers se sont transformés en **Maison d'Enfants à Caractère Social**. Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont alors scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur).*
 - *Les MECS relèvent de la compétence du Conseil Départemental, qui donne l'habilitation pour recevoir des **enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**. Les MECS sont également financé par le Conseil Départemental, par le biais du prix de journée.*

Des nouvelles réponses ou de nouvelles orientations politiques

Des évolutions importantes sont venues modifier la vision du handicap dans notre société, avec la mobilisation de tous les acteurs de la société. Le 11 février 2021 marque d'un timbre particulier la politique du handicap. Il vient estampiller le jour anniversaire du vote de la loi 2005.

La Conférence nationale du handicap (CNH) se tient tous les trois ans « afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées ».

Ces nouvelles actions se concentrent sur l'exécution au plus près des personnes des réformes engagées, le renforcement de l'accompagnement des personnes et des familles et la mobilisation de tous les acteurs pour l'amélioration de leur vie quotidienne ;

Concrétiser le pacte républicain au bénéfice de tous

Ne laisser aucune personne, ni aucune famille, sans accompagnement

Respecter la dignité des personnes, en donnant les moyens de l'autonomie pour tous

Simplifier les démarches administratives, garantir les délais et l'équité des réponses.

• Quelques repères

Handicap : les chiffres clefs

- Le handicap concerne **1 Français sur 5**.
- **1 Français sur 6** aide un proche âgé ou handicapé.
- Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap s'élèvent à **46,6 milliards d'euros**, soit **2,2 % du produit intérieur brut français**.
- **1 200 000 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** en 2019.
- Presque **300 000 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap** en 2017.
- **287 440 bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** en 2019.
- Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) répondent chaque année à plus de **4,5 millions de demandes déposées par un peu plus de 1,7 million de personnes**.

L'Europe impulse les nouvelles orientations politiques :

« *De la désinstitutionalisation* » à *l'inclusion pour tous*.

Des réformes importantes vont marquer les prochains mois :

- Le redéploiement des moyens pour faciliter l'inclusion (à l'école, dans l'habitat, la vie sociale....



- De nouvelles règles de financement vont être mise en place au travers de la réforme Séraphin-PH

SERAFIN
PH

Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des FINancements aux parcours
des Personnes Handicapées

Une campagne nationale sur le handicap en octobre 2021



Une grande campagne nationale de sensibilisation au handicap sur les écrans est annoncée en octobre 2021 par le gouvernement. La première depuis 15 ans. Objectif ? Lever les préjugés. Une grande campagne de sensibilisation nationale sur le handicap, c'était l'une des promesses d'Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale du handicap de...